

Association des cadres de la Confédération

Section EPFL

Procès verbal de la réunion du comité du 26 octobre 2007
Salle BP 2 137, 14:00

Présents: Philippe Thalmann, président
Jean-François Person, vice-président
Xavier Llobet, secrétaire
Serge Vaudenay

Excusé: Japhet Bagilishya

1 Approbation du procès verbal de la réunion précédente

- Le PV est approuvé.

2 Informations diverses du président M. Thalmann

Assemblée d'École: La Pr. Aude Billard ayant démissionné, c'est M. Alexandre Rydlo qui a été élu pour la remplacer comme président de l'AE.

La séance du comité central du 22 octobre a porté, entre autres sur ces sujets: conditions d'engagement, salaires, et PUBLICA.

a) Les conditions d'engagement empirent. La révision de la Loi du Personnel fédéral (LPers) fera que les conditions de travail du personnel fédéral soient presque identiques à celles prévues par le Code des Obligations, malgré la soi-disant consultation avec les partenaires sociaux, entamée le 20 septembre. En particulier, le licenciement pourra être fait sans en donner le motif; de ce fait, il sera beaucoup plus difficile faire recours. Il n'y aura qu'une commission d'arbitrage, et le recours auprès du juge. La retraite automatique aux 65 ans disparaît; il faudra dorénavant le congé explicite.

Cette réforme de la LPers devra servir de modèle pour les cantons et les communes.

L'ACC considère que c'est possible d'accepter la simplification des procédures, mais pas de supprimer toutes les protections.

Calendrier prévisible: consultation ordinaire en décembre 2007, débat parlementaire fin 2008, référendum.

b) Salaires. Les deux sections EPF ont transmis au CEPF une demande d'amélioration substantielle des salaires, surtout pour les cadres, qui deviennent de plus en plus difficiles à recruter. Réponse: le CEPF n'a pas les

moyens de faire mieux. Il est d'accord que l'augmentation prévue ne suffit pas, et espère pouvoir faire mieux en 2009. Pas d'amélioration non plus pour les retraités.

Le comité est d'accord pour mettre ces documents sur le site web.

c) PUBLICA. Commentaire sur le processus d'élection des membres de l'organe paritaire, les modifications à la loi qu'ils ont proposées, et le manque de clarté des communications apparues au Flash et envoyées par e-mail à tout le personnel.

3 Information administrative générale

La gestion des membres de l'ACC a été transférée à une entreprise, qui a eu beaucoup de problèmes à faire les choses correctement. Ceci devrait s'améliorer bientôt.

4 Site web

Le bouton d'enregistrement ne fonctionne pas. On va essayer, temporairement, une solution plus "locale".

Le site sera transféré sur Jahia, ce qui permettra plus de flexibilité dans sa forme et contenu.

5 Consultation

Il y a une consultation en cours sur une loi sur l'aide aux hautes Écoles et leur coordination. Ce n'est pas évident que cette loi nous concerne, à moins qu'elle serve de standard ou d'essai pour une autre loi pour les EPF. Le comité croit que la prise de position de la VPPL suffit.

6 Divers

- On soulève à nouveau l'opportunité d'une conférence/réunion d'évaluation de l'application du NSS à ETZH.

- Au sujet du recrutement, M. Llobet manifeste que M. Bugnion n'a pas répondu ni aux messages e-mail, ni à la lettre où il lui demandait quelle serait la meilleure façon de contacter les nouveaux collaborateurs.

La séance est levée à 15h30, sans convocation pour la prochaine réunion.

Le secrétaire, Xavier Llobet